

PLAN LOCAL
D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2. Nord Ouest

Echelle 1/2000



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 13/06/2025
approuvant le projet de P.L.U. revêtu de la
commune de Forbach

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :



• Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2021 •

Règlement

Dérogation en zone avec indication
du type de zone

Emplacement réservé

Périmètre d'APP

Changement de destination des
territoires commerciaux interdits

Obligation de créer des aires de
stationnement réservées pour les
logements dont l'adresse se situe avenue
Saint-Firmin ou rue Nationale

Réglementation des constructions
particulières à l'adresse du logement
bénéficiaire (C. Règlement d'act)

Règles de voirie des
rues à grande circulation
compréhensives au L.111-4 du
Code de l'urbanisme, constructions
et installations existantes dans la bande
de 100 m délimitée de part et d'autre de
l'axe routier A20, les constructions et
installations identifiées au L.111-7 du CU

Neuf logements de 10 mètres de part et
d'autre des cours d'eau

Bordure d'implantation des loges
civiles

Hauteur maximum autorisée : 16 mètres

Règles remarquables

Éléments remarquables du patrimoine naturel

Risques et aléas

Zone de risque de falles

Falles

Mouvement de terrain

Canalisations souterraines

PPR

Environnement

Cours d'eau

Espace boisé classé

Secteur remarquable du paysage

Sentier d'écotourisme

ACZ

